AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20220905-2022_09_077-DE
en date du 26/10/2022 ; REFERENCE ACTE : 2022_09_077

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 09
Pouvoirs : 00

Pour	09
Contre	/
Abstention	/

Date de convocation : 17/08/2022
Date d'affichage : 14/09/2022

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux,
Le 05 septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :
Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :
Madame Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS, Messieurs Stéphane BLUM et Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2022/09/077 : Convention relative au prêt du minibus communal au Parc national de la Vanoise (PNV)

Monsieur Thierry ARSAC directement concerné par la présente délibération quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a été sollicité par le PNV.
En effet, il est programmé la venue d'un groupe de 14 personnes malvoyantes sur le site de Rosuel.
Ce groupe fait partie de l'association l'Illiade du Patrimoine, et, en partenariat avec cette association et avec le soutien financier de la GMF, le PNV a élaboré des carnets en braille pour permettre aux personnes malvoyantes de visiter le site de Rosuel.
Ces carnets sont en cours de finalisation et présentent 3 parcours accessibles alimentés par des points d'intérêts naturalistes, architecturaux…
L'objectif de ce projet étant à terme de mettre à disposition ces carnets pour que d'autres groupes puissent visiter le site.

Le groupe sera présent du 16 septembre (en fin de journée) et repart le 18 septembre : ils viennent en train depuis Paris et logeront 2 nuits en demi-pension au refuge de Rosuel.
Leur budget étant serré le PNV a sollicité la commune pour savoir s'il serait possible de leur mettre à disposition notre bus 9 places pour permettre de les acheminer sur le site depuis la gare (en complément d'un de leurs véhicules).

Le prêt du véhicule serait donc consenti à titre gratuit du 16 au 19 septembre 2022. Les frais d'essence pour les trajets seront pris en charge par le PNV tel que stipulé dans la convention.

Le Maire soumet le projet de convention à intervenir et sollicite le Conseil Municipal aux fins de l'autoriser à signer cette convention relative à la mise à disposition du minibus au PNV dans les conditions visées supra.

Après exposé et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé du Maire ;
- **APPROUVE** la création et mise en place des carnets en braille par le PNV en partenariat avec l'association l'Illiade du Patrimoine et la GMF afin de permettre aux personnes malvoyantes d'accéder au site de Rosuel ;
- **VALIDE** le prêt du véhicule minibus du 16 au 19 septembre 2022 au PNV ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition du minibus au PNV et tout document afférent à la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

MAIRIE DE PEISEY-NANCROIX 73210